

*Comités de concertation
Bureaux
d'enregistrement et
Utilisateurs*

Compte-rendu de la réunion plénière

12/10/2018

afnic

Table des matières

1. Présents	3
2. Ordre du jour	4
3. Compte-rendu	5
3.1. Accueil	5
3.2. Point d'actualité	5
3.3. Point de discussion.....	6
3.3.1. Des données mises à disposition des bureaux d'enregistrement pour mieux comprendre l'activité des utilisateurs	6
3.3.2. <i>Les données du Whois post RGPD</i>	7
3.3.3. <i>Sujet complémentaire abordé dans les comités de concertation séparés</i>	9
3.4. Point d'information.....	10
3.4.1. Tendances du marché des noms de domaine	10
3.4.2. Retour sur le focus groupe Avenir	10
3.4.3. Plan de développement du .fr : bilan et axes pour 2019-2023.....	12
3.4.4. <i>Le nouvel Espace membres</i>	13
3.5. Conclusion.....	13

1. Présents

Bureaux d'enregistrement : 10 (sur 42 membres)

DOMAINOO	FARHAT	Saoussen	A distance
DOMRAIDER	DELAIR	Delphine	A distance
EPISTROPHE	BATREAU	Philippe	
GANDI	LHULLERY	Nicolas	
NAMEBAY	LANTONNET	Eric	
NORDNET	JUNG	Scott	
ORANGE	SELLIER	Sandrine	
ORANGE	JEAN-GILLES	Sophie	
ORDIPAT	KORN	Jennifer	
ORDIPAT	DESTENAVE	Sylvie	
SAFEBRANDS	GUILLEMAUT	Frédéric	
SFR	POUSSIN	Sylvie	

Utilisateurs, personnes physiques et morales : 8 (sur 40 membres)

ASS. E-SENIORS	BACHOLLET	Anne-Marie	A distance
	BACHOLLET	Sébastien	
INPI	BEAUVILLAIN	Caroline	
	CAMUS	Matthieu	
NEOCAMINO	GALATI	Michèle	A distance
	LOUIS	Benjamin	
	PORTENEUVE	Elisabeth	
	TAYER	David-Irving	A distance

Afnic

AFNIC	BERTHELOT	Marie
AFNIC	BONIS	Pierre
AFNIC	CANAC	Sophie
AFNIC	COFFRE	Richard
AFNIC	DAMILAVILLE	Loïc
AFNIC	DAVOUST	Clémence
AFNIC	GEORGELIN	Marianne
AFNIC	MASSE	Régis
AFNIC	TURBAT	Emilie

2. Ordre du jour

09h15 : *Accueil*

09h30 : *Point d'actualité*

09h45 : *Présentation des éléments mis à la concertation avec les comités*

- *Des données mises à disposition des bureaux d'enregistrement pour mieux comprendre l'activité des utilisateurs*
- *Les données du Whois post RGPD*

11h00 : *Comités de concertation séparés*

12h30 : *Déjeuner et networking*

14h00 : *Les tendances du marché des noms de domaine*

14h30 : *Restitution des comités de concertation*

15h30 : *Présentation des points d'information et d'échange*

- *Retour sur le focus groupe Avenir*
- *Plan de développement du .fr : bilan et axes pour 2018-2022*
- *Le nouvel Espace membres*

17h00 : *Fin*

3. Compte-rendu

3.1. Accueil

Pierre Bonis introduit la séance en rappelant les points mis à l'ordre du jour.

Les quatre administrateurs présents Sébastien Bachollet et Benjamin Louis (élus par les membres utilisateurs), Frédéric Guillemaut et Eric Lantonnet (élus par les membres bureaux d'enregistrement) souhaitent également la bienvenue aux participants.

3.2. Point d'actualité

Le [Forum sur la Gouvernance de l'Internet](#) (mondial) se déroulera du 12 au 14 novembre à Paris à l'Unesco. Informations et inscription via le site de l'évènement : www.igf2018.fr

Un comité de coordination (logistique) de l'évènement a été mis en place. L'Afnic fait partie de ce comité dont Pierre Bonis est président.

Le comité de coordination est composé de : AFNIC, ARCEP, CNUM, DGE, ICANN, ISOC France, Ministère des Affaires Etrangères, Renaissance Numérique, Villa Numéris, Orange, Bouygues Telecom, SFR.

La participation de l'Afnic à l'organisation du FGI est à la fois du temps homme et aussi du sponsoring financier.

Le Forum de cette année sera d'assez haut niveau avec notamment une intervention d'Emmanuel Macron le lundi 12/11/2019 en fin de journée et une présence attendue également du secrétaire général de l'ONU.

ISOC France coordonne en parallèle le OFF du FGI en répertoriant tous les évènements organisés en marge du FGI. Les membres qui organisent ou souhaitent organiser des évènements sont invités à se faire connaître.

Fondation Afnic

Le Comité exécutif s'est réuni fin septembre pour étudier les dossiers des candidats de l'appel à projet 2018. 250 projets ont été déposés et on se dirige normalement vers une cinquantaine de projets retenus, les dues diligences sont en cours actuellement.

L'évènement annuel de la Fondation Afnic se déroulera le 10 décembre sur Paris.

GTO Parcours d'Achat (en cours)

Le groupe de travail opérationnel s'est réuni plusieurs fois, une fois que le compte-rendu du travail sera finalisé, les résultats de ce GTO seront mis à la concertation des membres lors d'un Comité de concertation.

GTO Révision des statuts (à venir)

Pierre Bonis rappelle qu'une révision des statuts a été menée il y a deux ans sur des sujets « urgents » mais « formels » notamment :

- L'élection des représentants au conseil d'administration a été échelonnée pour éviter le risque de perte d'expérience avec un renouvellement complet de 5 administrateurs la même année

- Une description du partage des responsabilités entre le Président du conseil d'administration et le directeur général

Pour le reste des sujets, il faut reprendre les discussions pour augmenter l'attractivité de l'association et étudier la répartition des membres dans les différents collèges.

Pour ce GTO très spécifique, les référents seraient des administrateurs élus, les salariés de l'Afnic ne venant qu'en support, afin de garder une forme de neutralité.

3.3. Point de discussion

N.B. Les réponses aux questions des membres sur les points de discussion ne figurent pas dans ce compte-rendu. Elles feront l'objet d'un retour séparé après analyse par les équipes de l'Afnic.

3.3.1. Des données mises à disposition des bureaux d'enregistrement pour mieux comprendre l'activité des utilisateurs

Marie Berthelot présente ce nouveau service que l'Afnic va mettre à disposition de ses clients Bureaux d'enregistrement.

3 besoins ont été identifiés notamment grâce à une enquête menée en 2018 auprès de bureaux d'enregistrement accrédités en .fr :

- Suivre mon activité
- Connaître mes clients et me comparer
- Conseiller mes clients

Pour répondre à ces besoins, l'Afnic va proposer différents services aux bureaux d'enregistrement :

Le Service Essentiel

- Livraison prévue le 19 novembre 2018
- Accessible à tous les bureaux d'enregistrement
- Gratuit (inclus dans les forfaits)
- Accessible via l'extranet
- Il permettra une vue globale du portefeuille et le suivi des opérations réalisées par le bureau d'enregistrement

Le Service Croissance

- Livraison BETA prévue au 1^{er} trimestre 2019
- Accessible aux bureaux d'enregistrement accrédités en option 1
- Gratuit pendant la phase test du produit en 2019
- Accessible via l'extranet
- Il permettra en plus des données du service essentiel de suivre des données clients (géographie, secteur d'activité, taille d'entreprise) les transferts (entrants/sortants), la liste des domaines et de leurs attributs visibles dans le Whois, d'avoir une comparaison marché (Indicateurs d'usage et de performance par rapport au marché).

Le Service Platinum

- Livraison BETA prévue au 1^{er} trimestre 2019
- Accessible via une souscription par les bureaux d'enregistrement
- Payant
- Il permettra au bureau d'enregistrement d'apporter plus de valeur ajoutée à ses clients en étoffant sa gamme de produits et services :
 - Zonemaster : Liste des noms de domaines du parc et leurs données DNS
 - Qualité d'usage : Liste des noms de domaine et de leur configuration

- Suggestion de noms à locker sur la base du trafic DNS
- Accès au service Squaw
- Accès au service FR WATCH : inscription d'un nombre de Label inclus dans l'offre (à déterminer)

Emilie Turbat précise que le Service Platinum est un service additionnel payant mais qui correspondra à une grosse baisse du tarif de Squaw.

Marie Berthelot précise que l'Afnic a décidé de mettre ces données à disposition en test en 2019 et compte sur les retours des clients sur l'utilisation de ces données afin de pouvoir améliorer le service par la suite.

En parallèle la question se pose quant au scénario d'offre à retenir pour ce nouveau service, le mode de contractualisation à retenir : inclut dans les forfaits annuels pour plus de simplicité, packages de services additionnels, ...

Avis des bureaux d'enregistrements :

Les bureaux d'enregistrement sont en attente du contenu détaillé pour savoir ce qui va être dans les offres et surtout dans l'attente de la tarification dans un deuxième temps.

L'export des données doit impérativement être global avec des données brutes (type csv) en plus des graphiques et tableaux.

L'éventuel surcoût de l'accès aux données ne doit pas faire augmenter le prix du forfait.

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs demandent à l'Afnic de réfléchir à une gamme de services de données qui puisse être à destination des utilisateurs au sens large.

Un agrégateur regroupant des données multi-TLD pour les utilisateurs, ou un agrégateur de données pour les titulaires ayant un portefeuille géré par plusieurs bureaux d'enregistrement.

Pierre Bonis rappelle que l'Afnic publie des données en Open Data tous les mois qui permettent déjà d'avoir pas mal d'informations.

Il résume les avis et attentes des membres sur ce sujet :

- Les utilisateurs souhaitent que soit développé un outil pour que le titulaire puisse étudier son portefeuille .fr.
- Les bureaux d'enregistrement sont en attente des propositions de tarifications et veulent avoir les données en format brut en plus du format visuel.

3.3.2. Les données du Whois post RGPD

Pierre Bonis introduit le sujet en précisant que des discussions ont lieu aussi au niveau européen sur ce sujet. Cela a été le cas cette semaine au Centr où les bureaux d'enregistrement et les registres européens ont échangé.

La demande des bureaux d'enregistrement vis-à-vis des registres européens est que les registres s'accordent pour faire tous la même chose.

Les registres répondent que c'est impossible car ils obéissent à une exigence supplémentaire au RGPD qui est la loi de leur pays qui s'applique à eux. L'Europe n'est pas un état fédéral et les législations nationales créent forcément des différences entre les registres de ccTLDs.

Les discussions sur le RGPD ne sont donc pas qu'entre l'Afnic et ses bureaux d'enregistrements mais aussi au niveau des autres pays.

Marianne Georgelin commence par présenter un rappel du cadre qui s'applique pour le .fr, à savoir, la Charte de nommage du .fr et la législation française.

La collecte des données d'identification et leur publication sont encadrées. Le principe de « diffusion restreinte » s'applique par défaut pour les personnes physiques. Depuis 2006 l'Afnic ne publie plus les données d'identification des titulaires personnes physiques dans le Whois.

Il est important également de rappeler que les données d'identification

- sont utilisées pour faire des vérifications conformément à la Charte de nommage et au CPCE (Code des Postes et Communications Electroniques) ;
- peuvent être divulguées dans le cadre très précis décrit dans la Charte de nommage (sur ordonnance sur requête ou réquisition judiciaire, sur demande d'une autorité disposant d'un droit de communication (DGCCRF, services des douanes, trésor public, ...), dans le cadre d'une demande de levée d'anonymat (...)) ;
- sont utilisées dans le cadre des procédures de résolution de litige PARL où tous les échanges entre les Parties et l'Afnic sont effectués uniquement par écrit à l'adresse électronique et/ou aux coordonnées postales indiquées dans la base Whois pour le titulaire

A la suite de certains comportements sur la base Whois et des questions posées par des titulaires auprès du service support, l'Afnic a pu constater que les titulaires n'étaient pas au courant des modifications apportées à leurs données (pseudonymisation des adresses e-mail).

Aujourd'hui, « pseudonymiser » les données n'a aucun impact sur leur publication (diffusion restreinte déjà existante) et revient à ne plus fournir à l'Afnic les données nécessaires à l'identification des titulaires. Cela peut engager tant la responsabilité de l'Afnic que celle des Bureaux d'enregistrement. Cela a par ailleurs un impact direct sur des procédures qui sont en partie automatisées (procédures de vérification, PARL, procédures d'usurpation d'identité, procédures de transmissions de nom de domaine, ...)

Les membres posent la question de la protection des données pour une personne morale contenant des informations sur les personnes physiques la représentant (exemple nom, prénom, e-mail du représentant légal).

Il est donc rappelé que seules les personnes physiques sont concernées par le RGPD, et que le principe de diffusion restreinte dans le Whois s'applique pour elles et la procédure de levée d'anonymat peut être utilisée si besoin (ces demandes sont toujours traitées en 24h à 48h).

Il est important de faire la différence entre personne morale et personne physique, le RGPD n'a pas modifié cette distinction. Le responsable du traitement des données personnelles est le dirigeant de la personne morale, s'il affiche son nom ou le nom d'un salarié dans la base Whois, c'est sa responsabilité, pas celle du bureau d'enregistrement, ni celle du registre.

Pour répondre à une autre question sur la position adoptée par les autres registres européens, Pierre Bonis complète en rappelant que le Centr publie des statistiques publiques, et un tableau (complété par les données fournis par les ccTLDs https://stats.centri.org/pub_whois donne l'information des données récoltées (100 %) et de leur publication (25% pour les personnes physiques et 74% pour les personnes morales). Il faut faire attention au cas des allemands qui ne respectaient pas assez avant et publiaient trop et maintenant ne collectent presque plus rien. Les différences entre les registres ccTLDs ne sont pas dans l'interprétation du RGPD par les registres mais dans des différences dans les lois nationales.

Pour finir, Marianne Georgelin informe d'une mise à jour du contrat d'enregistrement en janvier 2019 avec, pour les transferts des données hors EU, l'adoption des clauses types de la commission européenne dans une annexe au lieu de faire signer une attestation sur l'honneur.

Avis des bureaux d'enregistrements :

Les bureaux d'enregistrement sont plutôt pour ne rien changer dans les données transmises.

Pierre Bonis indique donc que suite à cette position, l'Afnic va revenir vers les bureaux d'enregistrement qui ont « obscurci » les données transmises à l'Afnic pour leur demander de revenir en arrière et redonner les coordonnées des titulaires à l'Afnic. Sous-traiter la vérification au BE (à cause de la pseudonymisation et des redirections mises en place par le BE) n'est pas conforme aux règles du .fr.

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs ont échangé sur le traitement des données et sont favorables au mode de traitement proposé par l'Afnic à la fois pour le traitement des données des personnes physiques et des personnes morales.

Sur la quantité de données concernant les personnes physiques, autant la transmission du mail du titulaire par le bureau d'enregistrement au registre semble impérative, la question se pose sur la transmission du numéro de téléphone (qui n'est pas nécessaire à la fourniture du service).

Pierre Bonis résume les avis et attentes des membres sur ce sujet :

- Il n'y a pas de remise en cause du modèle actuel
- Une attente des utilisateurs de minimisation des données collectées
- Une attente des bureaux d'enregistrement de rediscuter de la répartition des tâches entre bureaux d'enregistrement et Registre (en fonction des données détenues par chacun).

3.3.3. Sujet complémentaire abordé dans les comités de concertation séparés

Les membres ont abordé dans chacun des comités séparés la thématique de l'attractivité de l'association et de sa gouvernance.

Avis des utilisateurs et des bureaux d'enregistrement :

Les réflexions des utilisateurs ont porté sur la gouvernance de l'association et le profil du président sachant que le mandat du président arrive à échéance en juin.

Les bureaux d'enregistrement et les utilisateurs ont abordé les thématiques et donnent leurs positions sur des thèmes de réflexion concernant une évolution des statuts, tels que :

- Ouvrir le Conseil d'administration à des administrateurs indépendants ou experts.
- Avoir un Vice-président qui ne serait pas un représentant de l'état.
- Avoir des nouveaux Membres d'honneur (suggestion notamment d'anciens secrétaires d'état).
- Rémunération des administrateurs élus du CA (jetons de présence ou rémunération)
- Le rôle du président ; les membres voudraient à travers leurs élus peser dans le choix du prochain président, ses qualités attendues...
- Une recomposition des collègues.

Les membres demandent unanimement de pouvoir avoir plus de temps pour les comités séparés. Il faudrait alléger l'ordre du jour en conséquence.

Pierre Bonis remercie l'ensemble des membres pour la richesse des retours.

En réponse à la volonté commune des utilisateurs et des bureaux d'enregistrement de se pencher sur l'attractivité de l'association et une réforme des statuts, il propose que soit lancé un groupe de travail opérationnel sur cette thématique, celui-ci devant être piloté par un administrateur élu et non par un salarié de l'Afnic compte-tenu du sujet.

Les travaux du GTO pourraient se baser sur :

- Le fonctionnement du conseil d'administration :
 - Rôle du président
 - Personnalité qualifiée
 - Vice-président
 - Rémunération des administrateurs élus
- Collèges et redistribution des frontières entre les collèges
- Relance du recrutement des membres d'honneur.

Un point d'étape des travaux du GTO pourrait être fait lors des prochains Comités de concertation.

3.4. Point d'information

3.4.1. Tendances du marché des noms de domaine

Loïc Damilaville présente les tendances du marché des noms de domaine.

3.4.2. Retour sur le focus groupe Avenir

Marie Berthelot et Richard Coffre reviennent sur le déroulement des focus groupes d'écoute clients bureaux d'enregistrement (3 groupes) et registres (1 groupe) sur le projet Avenir qui se sont déroulés le 25 septembre.

La consigne était simple : faire la liste au Père-noël.

La méthode de travail se déroulait en trois étapes :

- La collecte des besoins sur des post-it
- Vote pour le top 5
- Une priorisation de tous les post-it en 4 catégories (Indispensable, Très important, Important, souhaitable)

Top 5 du groupe 1 Bureaux d'enregistrement

1. Standardiser : appliquer des procédures similaires aux nouveaux gTLD(s)
2. Améliorer les performances d'EPP
3. Permettre la gestion des rôles dans l'extranet pour les différents utilisateurs du bureau d'enregistrement
4. Fournir un planning de maintenances et notifier ces maintenances aux bureaux d'enregistrement au début et à la fin de la maintenance,
5. Améliorer la facturation: exactitude, transparence, normalisation

Top 5 du groupe 2 Bureaux d'enregistrement

1. Standardisation du .fr vers les gTLDs : le transfert du .fr standard à celui des gTLDs
2. Fournir les plannings de maintenances accessible via API
3. Notification par email en début et fin de maintenance.
4. Proposer une fonctionnalité de check du code postal avec la Ville
5. Permettre le paramétrage des règles d'affichage des données dans EPP pour afficher ou non les données du Whois (RGPD)

Top 5 du groupe 3 Bureaux d'enregistrement

1. Communiquer par email dès qu'un fait urgent/bloquant apparait
2. Notifier par email en début et fin de maintenance
3. Supprimer le papier : toutes les procédures peuvent être initiées via l'extranet ou EPP sans formulaire papier.
4. Standardiser : Procédures, cycle de vie, transfert.
5. Permettre de faire des demandes de termes réservés via EPP sans utilisation de code d'autorisation => procédure en attente de validation du registre via EPP et extranet.

Top 5 du groupe Registres

1. Pouvoir générer automatiquement des factures avec liste des noms de domaine et des opérations concernés.
2. Organiser des promotions pour 1 à x registrars avec des conditions spécifiques (date de début, date de fin, prix, remise, dégressivité des prix.) et être en mesure de reporter automatiquement ces éléments sur la facturation
3. Permettre l'ajout d'informations sur la fiche d'un nom de domaine (surveillance ? ndd premium ? litige en cours ?)
4. Fournir un trend des opérations de création, suppression, renew, transfert par registre avec envoi d'alerte si détection d'une anomalie
5. Avoir un outil de statistiques / BI avec version simplifiée adaptée à la consultation mobile et avec la possibilité d'exporter des données.

Une restitution graphique des tops 5 de chaque groupe est présentée.



D'autres rencontres seront organisées durant la vie du projet.

3.4.3. Plan de développement du .fr : bilan et axes pour 2019-2023

Emilie Turbat présente un bilan du plan de développement du .fr qui se terminait en 2017.

Indicateurs clés de la performance du .fr entre 2012 et 2017 :

- Croissance des créations : **+ 1,7%** en moyenne sur la période et **+ 5%** en 2017
- Taux de renouvellement : **81,7 %** en moyenne sur la période et **83%** en 2017
- Part de marché : 36% en moyenne sur la période vs .com = 43%
- Pourcentage de titulaires TPE dans les nouveaux enregistrements : **55%** en 2016
- Pourcentage des créations annuelles provenant des 18-25 ans : **10%** depuis 2013
- Notoriété spontanée du .fr : **77 %**
- Extension .fr adaptée aux artisans et commerçants pour **89%**
- Le .fr bénéficie d'une bonne image pour **97%** des sondés. Cette bonne image repose sur 4 atouts principaux : la confiance (pour **86%**), la fiabilité (pour **85%**), la proximité (pour **83%**) et la durabilité et la solidité (pour **83%**)

Les différentes actions menées par l'Afnic à destination des jeunes et des entreprises :

- Campagne Réussir en .fr
 - o 300 000 visites uniques
 - o 20 BE partenaires
 - o 15 000 plaquettes distribuées
 - o 13 000 abonnés à la box
 - o 160 ateliers Foliweb et 4 000 TPE participantes
- Animation du réseau de prescription
 - o Opérations commerciales avec les BE
 - o Partenariats avec les acteurs de la présence en ligne
 - o Actions ciblées à destination des CPI
- Participation active à différentes initiatives
 - o Transition numérique
 - o Forum de la gouvernance de l'internet
 - o CNUM

Forts de ce bilan une proposition a été faite pour les 5 prochaines années à notre ministère de tutelle. Ce plan ne présente pas de rupture par rapport au plan précédent.

La vision de l'Afnic pour le .fr :

- Le véritable besoin des utilisateurs est la présence en ligne
- Les partenariats sont clés pour gagner en visibilité, démultiplier l'efficacité des actions et s'adresser à l'utilisateur
- La cible jeune est difficile à toucher à grande échelle, mais essentielle à la pérennité du .fr

Les cibles pour le .fr sont les TPE / PME et les Jeunes

Les objectifs pour le .fr sont la part de marché, la pérennité, une clé de la transition numérique.

Les moyens identifiés pour le développement du .fr dans les années à venir sont :

- La sensibilisation sur le terrain
 - o Présence terrain intensifiée grâce aux **partenariats**
 - o Intensification des **opérations commerciales** basées sur l'usage avec les **BE**
 - o Mise à disposition de contenus gratuits
 - o Forte participation aux initiatives portées par **FranceNum**
 - o Mise en œuvre d'un **programme jeunes**
- La notoriété du .fr
 - o Campagnes de communication sur les **avantages du .fr**
 - o Conviction des prescripteurs de **l'importance de l'extension**
 - o Création de supports pour les BE et leurs revendeurs
 - o Segmentation pour cibler avec les BE des secteurs d'activité
 - o Mise en valeur de la **dimension sociétale du .fr**

Pierre Bonis ajoute que l'Afnic compte sur tous (tous ses membres, clients et partenaires) pour la mise en œuvre du plan de développement du .fr, et rappelle que tous les membres bureaux d'enregistrement et utilisateurs sont des prescripteurs.

3.4.4. Le nouvel Espace membres

Sophie Canac présente le nouvel espace dédié aux membres qui sera lancé fin 2018.

Parmi les fonctionnalités nouvelles ou améliorées :

- Inscription (nouveau membre) et renouvellement d'adhésion en ligne, avec un module de paiement par carte bancaire
- Personnalisation du mot de passe
- Informations Membre modifiables : Informations concernant le membre et ses contacts modifiables directement par le membre avec prise en compte immédiate
- Annuaire des membres, réservé exclusivement aux membres avec un nouveau champ description d'activité
- Et toujours les documents associatifs, l'agenda ...

3.5. Conclusion

Les comités de concertations utilisateurs et bureaux d'enregistrement prennent fin à 17h15.

Le calendrier des prochains rendez-vous est affiché, et reproduit ci-dessous :

Date	Evènement
Mardi 2 avril	Comités de Concertation Utilisateurs et Bureaux d'Enregistrement
Vendredi 14 juin	Assemblée générale ordinaire Dîner annuel